

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2022-E-032

Séance du 16 juin 2022

Avis concernant la révision de la liste d'espèces de reptiles déterminantes ZNIEFF pour la partie Massif central de la zone continentale de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Lors de sa séance du 16 juin 2022, le CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes a donné **un avis favorable** au sujet de la révision de la liste d'espèces de reptiles déterminantes ZNIEFF pour la partie Massif central de la zone continentale de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cet avis favorable est assorti des remarques suivantes :

- Le document exposant cette révision est bien présenté et bien rédigé, à l'exception de quelques erreurs de type "copié-collé". Il est cependant difficile de se situer géographiquement sur les cartes qui manquent de repères.
- La méthode utilisée, classique, est bien décrite ; le déroulement de la démarche d'évaluation aussi.
- Le CSRPN trouve anormal que la liste des experts, hors LPO, ayant participé à cette démarche ne soit pas incluse dans le document. C'est à rectifier. Par ailleurs, il n'est pas clairement indiqué que les données issues de l'Observatoire des Reptiles d'Auvergne ont été intégrées à la base de données de la LPO. Sur ce point, le CSRPN souhaite qu'à l'avenir, pour des travaux similaires, une recherche de données soit faite également dans de possibles sources externes ainsi qu'au niveau de l'INPN.
- La liste d'espèces obtenue paraît cohérente, avec peu de modifications d'envergure par rapport aux listes des deux ex-régions. Les conséquences sur le statut des ZNIEFF de la zone concernée sont bien analysées.
- Il est à noter que, dans le cas de groupes taxinomiques dont toutes les espèces sont protégées nationalement, la qualité d'espèce "complémentaire" perd de son sens.
- Le CSRPN souligne, une fois de plus, l'intérêt de ces révisions en raison de l'apport concomitant d'une importante quantité de données nouvelles dans les bases régionales.
- Enfin, bien que cela ne relève pas de l'avis sur la révision de la liste, le CSRPN tient à faire remarquer que, dans la proposition d'inventaires complémentaires associée à cette nouvelle liste, la procédure consistant à passer une unique journée sur chaque site pour rechercher exclusivement les reptiles peut sembler peu performante et loin de

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Auvergne-Rhône-Alpes



rentabiliser le déplacement d'un naturaliste. L'inventaire de plusieurs groupes pourrait être mutualisé.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

